

## Règlement du C.D.I

Le CDI est ouvert par deux documentalistes : Mme Trouvé et Mme Cognigni









LIRE :
Des livres, des magazines,
des brochures sur les métiers

EMPRUNTER

TRAVAILLER: Devoirs, exposés, oraux...

TROIS DOCUMENTS POUR DEUX SEMAINES

Horaires d'ouverture

LUNDI: 8h25/12h35 13h15/17h05 MARDI: 8h25/12h35 13h15/15h50 JEUDI: 8h25/12h35 13h15/17h05

VENDREDI: 8h25/12h35 13h15/15h50

Récréations : CDI ouvert le lundi après-midi

CDI ouvert le mardi, jeudi et vendredi matin

**Cantine**: 13h15/13h50 (Externes: 13h40/13h50)

Permanence: Les documentalistes viendront te chercher en

permanence.

## Les règles à respecter :

- Se ranger devant l'entrée lorsqu'on vient avec sa classe ou avec un groupe.
- Déposer son sac dans le meuble à cartables et remettre son carnet de liaison à la documentaliste.
- Si l'on vient de la permanence, prévoir du travail et/ou de la lecture pour une heure.
- Prendre soin des ouvrages consultés et les remettre à leur place.
- Ranger sa chaise quand on part.
- Remplacer tout livre détérioré ou perdu.
- Demander l'autorisation au professeur documentaliste pour l'utilisation des ordinateurs et pour la consultation d'Internet

Lieu de recherche, de lecture et de travail, le CDI exige calme et silence.

Chaque usager du CDI s'engage à respecter ces règles.